

REGLEMENT «Tournoi des Salamandres 2»
2ème TOURNOI DE DOUBLE DE SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON
Classements de NC à R6
Les 1er et 2 mars 2025

Art. 01 Le tournoi est autorisé sous le numéro **II aura lieu au gymnase LOUIS BABIN, route de Leuville 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon.**

Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Art. 03 Tout participant doit **être en règle avec la FFBaD** et doit être en possession de **sa licence compétition le jour du tirage au sort et de la compétition.**

Art. 04 Le Juge-Arbitre du tournoi est **Brigitte Vincent**, ses décisions sont sans appel et elle est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Le GEO principal du tournoi sera **Adeline Berhelot**.

Art. 05 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
Le gymnase comporte 5 terrains.

Art. 06 Le tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBaD autorisés à jouer dans les catégories cadets, juniors, séniors et vétérans. Les poussins, benjamins et minimes ne sont pas autorisés. Le tournoi est de type standard : les inscriptions seront donc prises en compte par ordre de réception. Trois tableaux seront proposés : DH, DD et DM, organisés par Top. Les tableaux de double se joueront en intégralité le samedi, et les mixtes le dimanche. Les tableaux sont ouverts aux classements de NC à R6. Les tableaux se joueront en poules suivies d'une élimination directe, principalement en poules de 3 avec 2 sortants par poule. Toutefois l'organisation se réserve le droit de changer le mode de qualification en cas de variation des inscriptions. Des petites finales seront organisées dans la mesure du possible. Des volants seront fournis lors des finales.

Art. 07 Les séries seront découpées en TOP.
Les séries seront composées selon le nombre de participants, les CPPH des participants et l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Art. 08 Un écart de 2 classements maximum entre les deux joueurs d'une même paire sera autorisé afin de pouvoir respecter l'article 3.2.1.5 du Règlement Général des Compétitions (RGC) : dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé.

Art. 09 La fin des inscriptions est le **31 janvier 2025**. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.

La cote d'un joueur pris en compte pour la répartition dans les tableaux sera celle du **1^{er} février 2025**. Le **tirage au sort** aura lieu en présence du Juge Arbitre le **13 février 2025**.

Les têtes de séries seront déterminées à partir du CPPH du **13 février 2025**.

Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 23h00 et/ou le dimanche de 8h00 à 19h00.

Art. 10 Le montant des droits d'engagement est de **18€ pour 1 tableau, 22€ pour 2 tableaux**. Les forfaits intervenant après la date limite d'inscription ne donneront pas lieu à un remboursement, sauf justificatif valable. 2 € par joueur sont reversés à FFBaD.

Art. 11 **Les inscriptions et les paiements se feront uniquement en ligne via ebad/badnet.**

Aucune inscription par mail ou par téléphone ne sera prise en compte.

Seules les inscriptions complètes seront prises en compte.

Toute modification et annulation devra être faite par mail à **salamandre.assgabad@gmail.com**.

En cas d'annulation postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription.

Art. 12 Les volants officiels seront : **PERFLY 930** et **Mavis 600**.

Art. 13 Les matchs seront **auto-arbitrés** jusqu'aux finales où un arbitre (ou faisant office) sera éventuellement proposé par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Art. 14 Le **temps de repos** entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes.

Art. 15 Les joueurs disposent de **trois minutes** entre l'appel et le début de leur match.

Art. 16 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain y compris l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.

Art. 17 Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, **par mail à salamandre.assgabad@gmail.com**, l'organisateur de son choix du nouveau partenaire ou de sa non-participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu par le Juge Arbitre.

Art. 18 Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

Art. 19 Tout joueur encore qualifié ne pourra pas quitter le gymnase entre deux matchs sauf après accord du juge arbitre.

Art. 20 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain.

Art. 21 **La cérémonie protocolaire de remise des récompenses** se déroulera **au fur et à mesure** ou à la fin de chaque journée.

Art. 22 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

Art. 23 Chaque participant autorise la diffusion de photographies prises pendant la compétition, sauf avis contraire donné par écrit le jour du tournoi.

Art. 24 Le comité se réserve le droit en cas de crise sanitaire de modifier la répartition des tableaux. Le comité vous avertira.

Art. 25 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.